

→ AMENDEMENT ORGANIQUE



COMPOSITION

Caractéristiques données à titre indicatif pouvant évoluer sous réserve de modification de la composition.

- ▶ Norme et dénomination : Ammendement organique 100% végétal , norme NFU 44051. Utilisable en agriculture biologique et conventionnelle
- ▶ Origine : Fulier de ferme et tourteaux végétaux compostés, selon le concept LOUSSERT M.

De nombreuses études démontrent que chaque année, une moyenne de 1 tonne / d'humus par hectare cultivé se minéralise.

EQUILIBRE le taux de matière organique dans le sol et améliore considérablement sa structure.

DÉVELOPPE la vie bactériologique et les substances de croissance: acides humiques, enzymes, etc,

FAVORISE l'assimilation des engrais chimiques.

STIMULE le sol en développant la faune et la flore.

ENGENDRE une stimulation de la vigueur racinaire

CONSOLIDE la résistance aux maladies par un pouvoir antiviral, rééquilibrant la sève et favorise l'immunité naturelle aux plantes (meilleure résistance au Betterpit, Fusariose, etc.)

AUGMENTE la vitalité des plantes avec une meilleure résistance au froid et à la sécheresse (effet hydrophile et thermorégulateur)

FAVORISE le calibre et la fermeté des fruits et des légumes.

ANALYSE TYPE

Matière sèche :	75%
Matière organique :	43%
C/N :	10,2
Azote :	2%
Anhydride phosphorique :	1,2%
Oxyde de potassium :	2%
Calcuim :	3,6%
Magnésie :	0,8%
Sodium :	0,11%
Conditionnement :	sac de 30 kg maxi sac housée de 600kg

INFO

- Absence de digestat de méthanisation
- Absence de débris végétaux urbains
- Absence de compost de boues urbaines
- Absence de compost d'ordures ménagères